

Livret d'accueil du personnel



Préambule

Avant toute chose, que vous soyez élèves ou étudiants nous tenons à vous rappeler que vous êtes tenus à la discrétion et au secret professionnel pour tout ce qui concerne la prise en charge du résident.

(Art. 226-13 du Code Pénal).

Durant votre stage vous serez sur la responsabilité du professionnel du service en lien avec votre cursus, lui-même étant sous l'autorité du cadre de santé du service.

Présentation de l'établissement

L'EHPAD Mellet-Mandard offre un hébergement à des personnes n'ayant pas leur autonomie de vie, dont l'état nécessite un suivi médical et des aides à la vie quotidienne.

Sa structure, construite sur trois niveaux permet d'accueillir 82 personnes, hommes et femmes en chambres individuelles. L'établissement à but non lucratif est ouvert aux assurés sociaux de tous régimes et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Un espace d'accueil « Place de la Guinguette » est proposé.

Historique

Monsieur Jean-Pierre MELLET MANDARD maire de la commune de Saint-Just sur Loire, très fortuné et à la tête d'un prospère commerce de batellerie, transportait le charbon sur le fleuve Loire jusqu'à Roanne.

Sans héritier, il légua par testament du 18/03/1862 sa maison et son domaine pour créer un hospice pour vieillards, ceci au décès de son épouse qui survint en 1899. En 1900 la Commune entre en sa possession. L'hospice est transformé en Centre de long séjour le 22/11/1985.

Au 01/01/2011, il est requalifié en EHPAD médico-social. Il s'agit d'un établissement public autonome, au personnel appartenant à la fonction publique hospitalière.



Les horaires



IDE : Matin : 06h30 / 14h00
Soir : 13h30 / 21h00
A3 : 08h00 / 15h30
Transversal : 10h30 / 18h00

AS : Matin : 06h30 / 14h00
Soir : 13h30 / 21h00 ou 14h30 / 22h00 (à l'UVP)
Nuit : 20h45 / 06h45
A3 : 08h00 / 15h30

ASH : Matin : 06h30 / 14h00 ou 08h00 / 15h30
07h30 / 15h00 ou 09h00 / 16h30
Soir : 12h45 / 20h15
Week-end : 13h30 / 21h00

Lingerie : 9h00 / 16h30

Animation : 10h00 / 17h00

Restauration : 07h45 / 15h15

Administration : 08h30 / 16h00 ou 09h30 / 17h00

Le personnel

Le personnel est composé :

- De la directrice
- Du personnel administratif
- D'un médecin coordonnateur ;
- D'une pharmacienne à mi-temps + deux préparatrices en pharmacie à temps partiel
- D'une cadre de santé
- D'IDE
- D'une infirmière hygiéniste à 1/3
- D'une qualitiçienne
- D'une psychomotricienne
- D'aide soignantes
- D'ASH
- D'une animatrice
- Du personnel des cuisines
- Du personnel de maintenance
- Du personnel de blanchisserie
- Une psychologue : présente 2 jours par semaine (mardi et mercredi)

Des vacataires :

- Une diététicienne : 1 vacation/quinzaine
- Un kinésithérapeute
- Un pédicure : 1 vacation/mois, à la demande des familles ou du personnel
- Une ergothérapeute : 1 vacation/semaine

*L'effectif de l'EHPAD Mellet-Mandard s'élève à
74 salariés dont 6 IDE, 22 AS de jour et 6 de nuit, 10 ASH.*

Plan du site

| | |
|------------------------|--|
| Rez-de-chaussée | <ul style="list-style-type: none">- Services administratifs- Cuisine- Bureau admission- Pharmacie- Buanderie- Vestiaire du personnel- Local syndical- Service technique- Local poubelles |
| 1 ^{er} étage | <ul style="list-style-type: none">- Bureau de la psychologue, et de la qualitiienne- Bureau du médecin coordonnateur- Bureau de la cadre de santé- Bureau de la psychomotricienne- Cuisine ergothérapique + PASA- Jardins- Vestiaire du personnel- Service UVP, 14 chambres de 101 à 114- Salle de soins- Salle polyvalente- Bureau hygiéniste |
| 2 ^{ème} étage | <ul style="list-style-type: none">- Baignoire thérapeutique- Salle de soins 2^{ème} étage- 34 chambres, de 201 à 234- Salle à manger |
| 3 ^{ème} étage | <ul style="list-style-type: none">- Salle de soins 3^{ème} étage- 35 Chambres, de 301 à 335- Salle à manger |



niveau 0



niveau 1

Rejoignez la zone de rassemblement.
DANS LA COUR



niveau 2



niveau 3

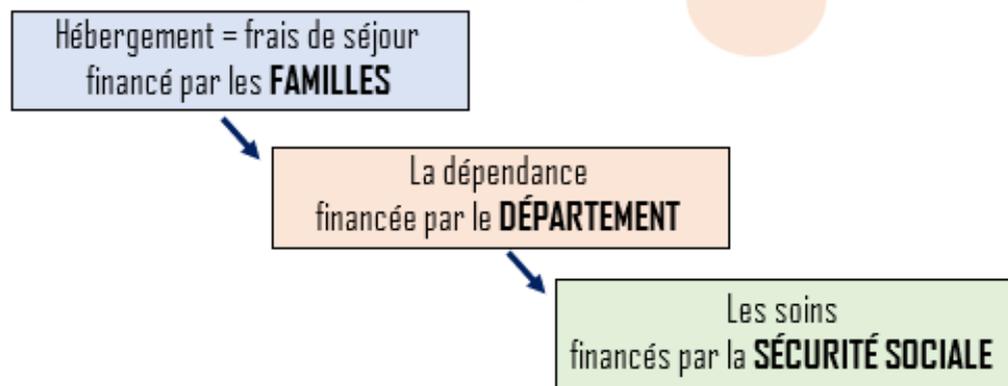
Des plans sont affichés à tous les étages

Financement de l'EHPAD

L'EHPAD possède trois sources de financements, distinguées en trois catégories :

- ✓ Les frais de séjours pour l'hébergement, payés par les familles (1^{ère} source de financement) ;
- ✓ La dépendance financée par le département qui accorde des dotations globales en fonction du GIR moyen du résident ;
- ✓ Les soins, financés par la sécurité-sociale par le biais de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Schéma du financement pour un résident



Les principales pathologies rencontrées

Les démences d'expressions diverses : maladie d'Alzheimer, démence vasculaire, démence à corps de Lewy ;

Les incapacités fonctionnelles d'expression différentes : polyarthrites invalidantes, hémiplegies, hémiparésies ;

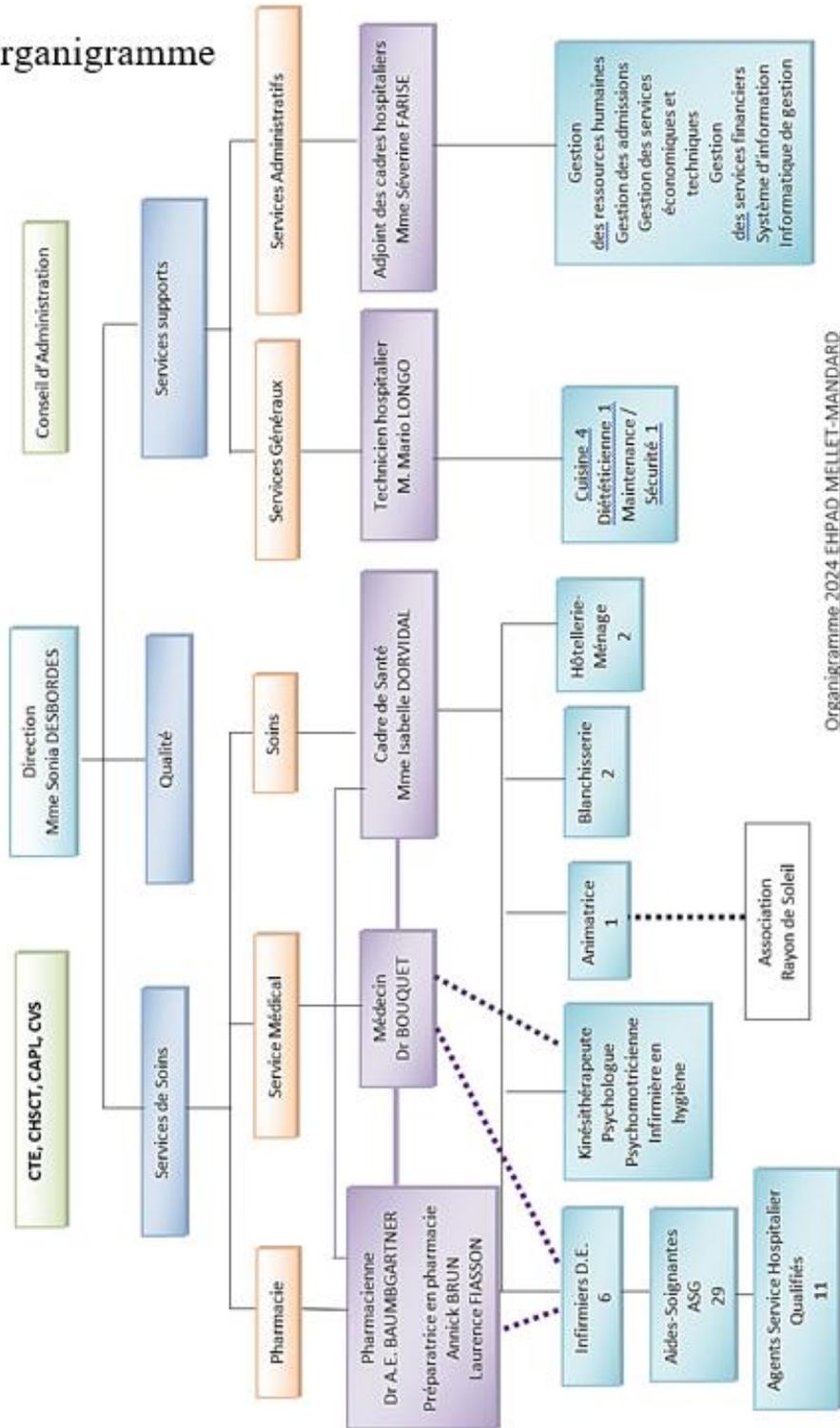
Atteintes du système nerveux central : maladie de Parkinson, tumeurs cérébrales ;

Vieillesse du corps avec incapacité à subvenir aux actes ordinaires de la vie ;

Retards mentaux et incapables majeurs ;

Toutes pathologies réduisant les capacités à se prendre en charge ou conduisant à un maintien à domicile problématique.

Organigramme



Organigramme 2024 EHPAD MELLET-MANDARD

Charte du Professionnel bientraitant à Mellet-Mandard

III. Introduction

Le comité de bientraitance a rédigé cette charte relationnelle en prenant pour base les valeurs et conceptions définies comme suit :

Soigner et prendre soin.

C'est accueillir le résident en développant pour les soignants un savoir, savoir-faire, savoir être.

C'est considérer le résident comme acteur de sa prise en charge et comme être unique.

C'est soulager sa souffrance physique et psychologique.

C'est le rendre le plus autonome et le plus indépendant possible afin de permettre au résident de garder une image positive de soi.

C'est l'accompagner jusqu'au bout de sa vie dans la mesure du possible.

C'est être à l'écoute des familles et d'être en capacité d'argumenter nos décisions après avoir recueilli leurs avis.

Ceci demande pour chaque membre du personnel d'être reconnu, d'opérer dans un esprit d'équipe et pouvoir évoluer dans son travail.

Cette charte relationnelle se devra :

- D'être connue et acceptée par l'ensemble du personnel ;
- D'être présentée à tout nouveau membre de l'équipe (nouveau personnel, stagiaires...);
- De servir de base pour l'évaluation du savoir être lors de l'entretien annuel.
-

IV. Le relationnel au sein des équipes

L'accompagnement du résident passe par une cohésion de tous les professionnels, ce qui sous-entend de :

- **Développer entre l'ensemble des professionnels la même qualité relationnelle que celle développée avec les résidents (respect, tolérance, empathie, communication et relation bienveillante de tous) ;**
- **Favoriser les échanges constructifs et bienveillants, mettre en commun savoirs et expériences, se soutenir en cas de difficultés ;**
- **Développer pour chacun les signes de reconnaissances positifs :**
 - Ecoute ;
 - Reconnaissance du travail de chacun ;
 - Evaluation des pratiques professionnelles ;
 - Entraide et solidarité entre membres de l'équipe (ex : ne pas laisser aux autres les choses que l'on peut et doit faire soi-même, penser à remplacer la boîte de gant terminée, penser à réapprovisionner essuie-mains lorsqu'il y en a plus...);
 - Résoudre très rapidement les dysfonctionnements du service par des échanges, discussions : avoir une bonne communication ;
 - Je respecte l'organisation, ma fiche de poste et les tâches qui m'incombent ;

V. Les préalables à la relation soignant soigné

- **Avoir une présentation irréprochable :**
 - Ongles courts, propres, sans vernis ;
 - Pas de bijoux aux doigts ni aux poignets, piercing discret autorisé ;
 - Cheveux attachés, non couverts ou courts et propres ;
 - Chaussures de service, silencieuses, maintenues à l'arrière du pied et fermées sur le devant ;
 - Pas de tenue de ville sous la tenue de travail et porter la tenue identifiée à mon nom ;
 - Tenue présentable (pas de pantalon ni de manche retroussés) ;
 - Blouse et tenue de travail sans tâche et non chiffonnée, changées journalièrement ;